

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/474 du 23.5.84
SECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.
portant intégration et nomination de Made-
moiselle PEMBE Honorine dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie ~~AA~~ I des Ser-
vices Sociaux (Enseignement);
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980, portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21
du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de
de l'Enseignement;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 portant
statut général des fonctionnaires;

D.C.F.

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FPBE du 24.2.1967 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassement;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
nistres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 62/198 du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 0015 /MEN.DGAS.DPAA.SP.P3 du 4.1.84
du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives
transmettant le dossier constitué par l'intéressé;

SECRET :

Yh

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Mademoiselle FEMBE Honorine, née le 29 Avril 1956 à Makanda (Sibiti), titulaire de la Licence Es-Sciences (session de 1982) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) Option: Sciences Naturelles (session de Septembre 1983), obtenus à l'Université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur Certifié de 1° échelon Stagiaire, indice 830.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 Mai 1984

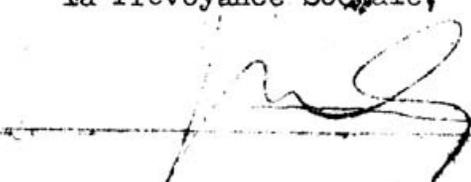
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de l'Education
Nationale,



Antoine NDINGA-OBAMA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIOMA



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,



Itili Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP.DFP.....	3
DFP.BST.....	1
MEN.....	2
DGAS.....	2
DPAA.....	5
DGB.....	3
DCF.....	2
MG.....	2

DOSSIER.....	3
INTERESSEE.....	1
SGCM/BC.....	2./-

